



Assemblée générale

Distr. générale
12 septembre 2023
Français
Original : espagnol

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Quarante-quatrième session
6-17 novembre 2023

Rapport national soumis comme suite aux résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

Cuba

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



Introduction

1. Au cours de la période couverte par le présent rapport (2018-2023), Cuba a mené à bien de vastes et exhaustives réformes législatives, qui ont notamment consisté à renforcer le cadre juridique et institutionnel de promotion et de protection des droits de l'homme.
2. Dans le cadre de ce processus, il a été dûment tenu compte de la situation actuelle de la société cubaine, des objectifs de développement nationaux, des obligations incombant à Cuba au titre des instruments internationaux et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, entre autres facteurs.
3. La promulgation de la nouvelle Constitution de la République de Cuba, en 2019, a marqué une étape majeure. Entre cette date et décembre 2022, Cuba a adopté 118 textes de loi de rang supérieur, un nombre sans précédent dans le pays pour une période aussi courte.
4. Ainsi, Cuba est désormais dotée de lois fondamentales solides et modernes sur l'organisation de l'État et du Gouvernement et a pu donner effet à une série de droits et de garanties prévus par la Constitution et moderniser son modèle économique et social.
5. Ce vaste développement législatif et les divers processus électoraux menés à bien depuis le précédent cycle de l'Examen périodique universel témoignent de la nature véritablement populaire et participative de la démocratie cubaine, laquelle s'est traduite par de vastes processus de consultation, dont deux référendums nationaux.
6. Cuba a renforcé sa coopération avec les mécanismes de l'Organisation des Nations Unies chargés de la protection des droits de l'homme et a notamment tenu des échanges techniques fluides avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme concernant diverses questions d'intérêt mutuel, notamment l'élaboration de textes de loi et les visites de titulaires de mandats relatifs aux droits de l'homme.

I. Méthode et consultations

7. Le présent rapport couvre la période qui a suivi la soumission par Cuba, en 2018, de son troisième rapport au titre de l'Examen périodique universel ; il porte principalement sur les recommandations acceptées par Cuba dans le cadre de cet exercice.
8. Un groupe de travail national a été constitué aux fins de son élaboration ; celui-ci comprenait des représentants de plusieurs ministères et organismes publics. Des consultations ont été organisées avec un grand nombre de parties prenantes, y compris des acteurs de la société civile cubaine.

II. Cadre juridique et institutionnel de promotion et de protection des droits de l'homme¹

9. Cuba continue de renforcer et d'améliorer son cadre juridique et institutionnel de promotion et de protection des droits de l'homme afin de répondre aux besoins de la société cubaine et de se conformer aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.
10. Dans le cadre du processus d'amélioration des institutions, des mesures sont prises pour renforcer la coordination des travaux des organismes du pays, y compris les organisations de la société civile, sur différentes questions relatives aux droits de l'homme.
11. En 2019, après l'adoption du programme national de lutte contre le racisme et la discrimination raciale, Cuba a créé la Commission nationale chargée du suivi des activités visant à combattre et à éliminer définitivement les vestiges du racisme, des préjugés raciaux et de la discrimination raciale qui persistent à Cuba².
12. En 2021, Cuba a adopté le programme national de promotion des femmes³. Elle a ensuite créé le Groupe de travail chargé du suivi et de l'évaluation du programme, ainsi que du suivi des recommandations faites par les organes conventionnels en matière de promotion des femmes. La Federación de Mujeres Cubanas assure la coordination de ces travaux.

13. En 2021, Cuba a adopté la Stratégie globale de prévention et de prise en charge de la violence fondée sur le genre et de la violence familiale⁴, qui repose sur dix axes et associe de multiples acteurs⁵, au niveau local et communautaire.

14. En 2021, Cuba a créé la Commission nationale chargée du suivi et du contrôle de l'application des dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées⁶, qui s'occupe notamment d'assurer un contrôle, de donner des orientations et de mener des activités de coordination dans ce domaine.

Nouvelle Constitution de la République, 2019

15. En 2019, la nouvelle Constitution de la République de Cuba a été adoptée à l'issue d'un référendum populaire ; le taux de participation était de 90,15 % et 86,85 % des votes étaient favorables.

16. Cette adoption est le résultat de consultations populaires auxquelles la société civile a largement été associée⁷, ce qui témoigne de la nature véritablement démocratique et inclusive du système politique⁸.

17. La Constitution témoigne de l'engagement ferme de Cuba en faveur du respect et de la protection des droits de l'homme. Le nombre de droits et garanties énoncés dans la Constitution a été augmenté aux fins de la réalisation effective des droits de l'homme. Tous les droits ont le même rang hiérarchique et la même valeur, conformément aux principes d'universalité, d'indivisibilité et d'interdépendance. Le principe de la progressivité des droits a été consacré.

18. La clause d'égalité et le principe de non-discrimination ont été redéfinis pour intégrer de nouveaux motifs possibles de discrimination, tels que l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'origine ethnique, l'origine territoriale ou toute autre caractéristique personnelle qui entraîne une distinction portant atteinte à la dignité humaine.

19. De nouveaux droits ont été consacrés, tels que : le droit d'accéder à l'information publique et le droit de recevoir des informations exactes et objectives en temps utile ; le droit à l'eau ; le droit à une alimentation saine et à une nourriture suffisante ; le droit à un logement décent ; le droit à un logement sûr et sain et le droit de vivre dans un environnement sain et équilibré.

20. Les garanties prévues par la Constitution ont été renforcées. Celle-ci comprend un chapitre relatif aux garanties des droits face aux menaces ou aux préjudices émanant de l'État, d'entités non étatiques ou de particuliers. Les nouvelles dispositions constitutionnelles améliorent l'accès aux instances judiciaires afin d'assurer la protection effective des droits et le respect d'une procédure régulière, garantie de la sécurité juridique.

21. La procédure d'*habeas corpus* a été renforcée pour protéger le droit à la liberté individuelle et le recours en *habeas data* pour la protection des données personnelles a été créé. La procédure de plainte, de recours et d'indemnisation concernant les préjudices causés par les hauts fonctionnaires, les fonctionnaires et les agents de l'État a également été renforcée, de même que la procédure judiciaire préférentielle, rapide et centralisée de plainte pour violation des droits constitutionnels. L'accent est mis sur les garanties judiciaires.

22. À la fin de l'année 2022, 118 lois de rang supérieur avaient été adoptées pour renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme, conformément aux normes internationales en la matière⁹. D'autres textes de loi, en cours d'examen, ont été inclus dans le calendrier législatif adopté par l'Assemblée nationale du pouvoir populaire¹⁰.

23. La réforme globale du système de justice pénale a entraîné de profondes modifications des dispositions de fond et de procédure en matière pénale, notamment du Code pénal, de la loi de procédure pénale et de la loi sur l'exécution des peines.

24. La loi n° 151 de 2022 relative au Code pénal consacre les principes, les droits, les garanties et les obligations énoncés dans 80 dispositions constitutionnelles.

25. La protection du système politique et étatique a été renforcée¹¹, de même que la lutte contre toutes les formes de violence et de discrimination¹². Les infractions liées à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et les infractions contre l'environnement ont été incluses, les institutions, les définitions et les infractions pénales sont mises à jour conformément aux instruments internationaux en vigueur pour la République de Cuba¹³, et le principe selon lequel une personne qui n'a commis aucune infraction peut être considérée comme dangereuse et les mesures de sécurité connexes ont été abrogés.

26. La loi n° 143 de 2021 relative à la procédure pénale régit la procédure régulière, prévoit les garanties et les limites en matière de procédure pénale et énonce les pouvoirs et les droits des personnes qui prennent part aux procédures pénales. Elle prévoit que les victimes sont des parties à la procédure pénale, abroge le principe selon lequel une personne qui n'a commis aucune infraction peut être considérée comme dangereuse et renforce la procédure d'*habeas corpus*. Elle établit la nullité des procédures contraires aux garanties constitutionnelles et aux instruments internationaux en vigueur dans le pays et de celles qui ont été menées en violation de ses dispositions.

27. La loi n° 152 de 2022 relative à l'exécution des peines règle le problème lié à la multiplicité des dispositions relatives à l'application des sanctions et garantit une procédure régulière à cet égard. Elle renforce la garantie des droits, ainsi que le traitement différencié des personnes condamnées dans des conditions particulières et apporte des modifications de fond aux règles relatives à la détention provisoire, conformément au principe de la présomption d'innocence, entre autres.

Autres textes de loi pertinents

28. Cuba a adopté d'autres textes de loi garantissant l'exercice des droits de l'homme, notamment la loi n° 141 de 2021 relative au Code de procédure, la loi n° 156 de 2022 relative au Code de la famille, la loi n° 149 de 2022 relative à la protection des données personnelles, la loi n° 153 de 2022 relative à la loi sur la procédure d'*amparo* pour la protection des droits constitutionnels et la loi n° 148 de 2022 relative à la souveraineté alimentaire et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

29. La loi n° 141 de 2021 relative au Code de procédure harmonise les procédures de traitement et de règlement des affaires civiles, familiales, commerciales et de celles relatives au travail et à la sécurité sociale. Elle prévoit la nullité des procédures dans lesquelles l'une des parties n'a pas d'avocat ou subit un préjudice irréparable du fait du non-respect des garanties d'une procédure régulière ou des dispositions législatives applicables.

30. La loi n° 156 de 2022 relative au Code de la famille renforce l'importance accordée par l'État à l'institution familiale¹⁴. Elle reconnaît différents types d'organisation familiale et de nouveaux liens de parenté, promeut l'égalité des sexes au sein de la famille, élargit le champ d'application du chapitre consacré à la violence familiale et prévoit des mesures de protection, consacre le principe constitutionnel d'intérêt supérieur de l'enfant, et prévoit une meilleure réglementation des institutions de garde et de protection dans le contexte familial, entre autres dispositions.

31. La Direction nationale du défenseur du peuple a été créée pour assurer la protection urgente des intérêts des personnes en situation de vulnérabilité dans les affaires relatives au droit civil, au droit de la famille, au droit du travail et au droit commercial¹⁵.

32. La loi n° 149 de 2022 relative à la protection des données personnelles comporte des dispositions de fond reconnaissant le droit de chacun au respect de sa vie privée et de sa vie de famille, à la protection de son image et de sa voix, de son honneur et de son identité personnelle. Elle régit l'utilisation et le traitement des données personnelles.

33. La loi n° 153 de 2022 relative à la procédure d'*amparo* pour la protection des droits constitutionnels prévoit la protection des droits consacrés par la Constitution. Cette procédure peut être engagée concernant tous les droits énoncés dans la Constitution pour lesquels aucun autre recours n'est prévu.

34. La loi n° 148 de 2022 relative à la souveraineté alimentaire et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle établit le cadre juridique général de protection du droit de chacun à une alimentation saine et à une nourriture suffisante.

35. Cuba est déterminée à respecter les normes internationales relatives aux droits de l'homme. Elle a ratifié 44 des 61 instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (72,13 %), ce qui la place parmi les pays ayant ratifié le plus grand nombre de ces instruments.

Effets du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique sur l'exercice des droits de l'homme des ressortissants cubains

36. Le blocus économique, commercial et financier imposé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique constitue une violation massive, flagrante et systématique des droits humains des Cubains. C'est le principal frein au développement économique et social du pays et à l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Son objectif, qui est d'affamer le peuple cubain et de le pousser au désespoir, est illégitime, inhumain, illégal et contraire à la Charte des Nations Unies et au droit international.

37. Depuis le précédent cycle de l'Examen périodique universel, Cuba a dû faire face à un durcissement sans précédent du blocus, notamment à l'imposition de nouvelles mesures coercitives qui ont des répercussions négatives sur l'exercice des droits de l'homme par le peuple cubain.

38. Entre avril 2018 et février 2023, le blocus a causé à Cuba des préjudices estimés à 24 731,8 millions de dollars des États-Unis¹⁶.

39. On estime qu'en l'absence de blocus, le produit intérieur brut (PIB) de Cuba aurait pu augmenter de 9 % en 2022.

40. À prix courants, les préjudices cumulés en plus de six décennies d'application de cette politique s'élèvent à plus de 159 084,3 millions de dollars. Compte tenu de l'évolution du dollar par rapport à la valeur de l'or sur le marché international, le blocus a causé des préjudices quantifiables s'élevant à plus de 1 337 057 000 000 de dollars.

41. Du point de vue qualitatif, le blocus a pris depuis 2019 une dimension encore plus néfaste et inhumaine. Parmi les dispositions et les mesures qui entravent directement la jouissance des droits de l'homme par le peuple cubain, on peut citer :

- L'inscription arbitraire et injustifiée de Cuba sur la liste unilatérale des États soutenant le terrorisme dressée par le Département d'État des États-Unis d'Amérique¹⁷, qui fait obstacle à l'exercice des droits de l'homme¹⁸ ;
- Le blocage de toutes les sources de revenus et des entrées de devises étrangères dans le pays, l'intimidation des tiers et la pression accrue exercée sur les gouvernements, les institutions bancaires et les entreprises du monde entier ;
- La persécution systématique des entreprises, des navires et des compagnies maritimes qui approvisionnent Cuba en carburant¹⁹ ;
- La création et la mise à jour par le Département d'État des États-Unis d'Amérique de la liste des entités juridiques cubaines frappées de restrictions, qui fait obstacle au commerce extérieur et aux revenus du tourisme, ressources nécessaires au financement des services publics de base²⁰ ;
- Les procédures engagées en application du titre III de la loi Helms-Burton²¹, qui visent à intimider et à isoler Cuba ;
- Les obstacles à la coopération médicale internationale de Cuba, des pressions étant continuellement exercées dans l'objectif de déformer la nature de ces actions. Dans le cadre de ses services médicaux, Cuba se procure des fournitures coûteuses pour garantir à sa population un accès universel et gratuit aux soins de santé²² ;
- Les actions visant à discréditer et à entraver la coopération médicale internationale de Cuba, au détriment de la réalisation du droit à la santé des peuples bénéficiaires de cette coopération ;
- L'impossibilité d'importer des produits contenant plus de 10 % de composants en provenance des États-Unis d'Amérique, quel que soit le marché d'origine²³.

42. Pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le blocus s'est intensifié. De ce fait, les dons destinés à Cuba ne lui sont pas parvenus ; l'achat et le transport de matériel indispensable à la prévention, au diagnostic et au traitement de la COVID-19, ainsi qu'à la recherche, à la production et à l'évaluation de candidats-vaccins et de vaccins cubains contre le virus, ont été entravés.

III. Résultats obtenus et difficultés rencontrées en matière de promotion et de protection des droits de l'homme à Cuba depuis 2018²⁴

A. Questions touchant plusieurs domaines

Droit à l'égalité et à la non-discrimination

43. La Constitution cubaine consacre l'égalité de toutes les personnes devant la loi. Elle prévoit pour tous la même protection, le même traitement et les mêmes droits, libertés et chances, sans aucune discrimination établissant une distinction qui porte atteinte à la dignité humaine²⁵.

44. Tous les citoyens ont le droit de bénéficier des mêmes espaces et services publics. Ils perçoivent un salaire égal pour un travail de valeur égale.

45. Le non-respect du principe d'égalité est interdit et puni par la loi.

46. Le chapitre VIII du nouveau Code pénal, qui porte sur la violation du droit à l'égalité, traite de toutes les formes de discrimination ou de distinction portant atteinte à la dignité humaine. La commission d'une infraction pour des motifs discriminatoires constitue une circonstance aggravante²⁶.

47. Le Code de la famille prévoit que tous les cas de discrimination et de violence appellent des mesures de protection d'urgence. La victime a le droit de porter plainte et de demander une protection immédiate.

48. Entre janvier et mai 2023²⁷, aucune procédure de demande de protection d'urgence pour discrimination n'a été engagée. Concernant la violence familiale, 200 affaires ont été traitées et les mesures correspondantes ont été prises²⁸.

49. De janvier à mai 2023, les tribunaux ont condamné 13 auteurs d'infractions ayant comme circonstance aggravante des faits de violence fondée sur le genre²⁹.

50. En 2022, les tribunaux qui ont eu à connaître d'affaires d'homicide volontaire dans lesquelles la victime était une femme ont constaté que, dans 18 affaires, les faits relevaient de la violence fondée sur le genre ou de la violence familiale. Les responsables ont été condamnés à des peines d'emprisonnement de plus de 25 ans et, dans certains cas, à la prison à vie.

51. En 2021, 47,43 % des diplômés des établissements de formation des enseignants étaient noirs ou métis. Dans l'enseignement préuniversitaire, 35,3 % des étudiants sont noirs ou métis ; ils sont 42,8 % dans l'enseignement technique et professionnel. Ces pourcentages sont représentatifs de la société cubaine actuelle.

52. Les campagnes de sensibilisation à la lutte contre les stéréotypes et la discrimination, quel qu'en soit le motif, ont été intensifiées. Les fonctionnaires sont formés à ces questions.

53. Entre 2018 et 2022, le Centre national d'éducation sexuelle a fourni des services et donné des conseils dans 352 cas présumés de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre³⁰.

Accès à l'information et aux technologies de l'information et des communications

54. Cuba fait avancer la transition numérique dans toutes les sphères de la société, conformément au plan national de développement économique et social à l'horizon 2030³¹.

55. Cuba a enregistré une amélioration globale du développement d'Internet, de l'accès à Internet et du taux de pénétration d'Internet ; à la fin du premier trimestre de 2023, on recensait plus de 7,8 millions d'utilisateurs d'Internet³².

56. L'accès à Internet dans les foyers s'est amélioré ; rien qu'en 2022, 23 079 foyers supplémentaires ont été connectés à Internet, soit une augmentation de 8,38 % par rapport à l'année précédente ; au total, 275 230 ménages ont accès à Internet, dont le taux de pénétration est de 7,1 %.

57. Le nombre d'utilisateurs de téléphones mobiles a augmenté d'environ 600 000 lignes par an depuis 2017 ; plus de 87 % de la population a accès à des services de téléphonie mobile. À la fin de 2022, on recensait 7 600 092 utilisateurs de téléphones mobiles ; 68 % d'entre eux avaient accès à Internet. On dénombre actuellement 5 660 131 utilisateurs de services Internet.

58. D'ici la fin du premier trimestre 2023, toutes les communes du pays disposeront d'un accès public à Internet grâce à plus de 674 cyberespaces collectifs et à 1 143 zones wifi publiques.

59. D'ici à la fin de 2022, 42 % des établissements d'enseignement seront connectés à Internet.

60. L'administration en ligne³³, qui est l'un des piliers de la gouvernance du pays, continue de se développer.

61. Le commerce en ligne se diversifie avec de nouveaux services. Il a été étendu à d'autres secteurs, y compris aux formes de gestion non étatiques. Le nombre de paiements en ligne a augmenté³⁴.

62. Tous ces progrès ont été accomplis malgré le blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, qui continue de limiter l'accès Internet à haut débit. Le blocus limite le flux d'informations, fait obstacle à la progression de l'accès à l'Internet dans le pays, rend la connectivité difficile et coûteuse et entrave l'accès des Cubains aux différentes plateformes en ligne³⁵.

Lutte contre la corruption

63. La politique de l'État et du Gouvernement cubains visant à prévenir et à combattre les actes de corruption est fondée sur le respect de la loi, la transparence dans l'exercice des fonctions publiques, l'obligation de rendre compte et la participation des citoyens, ainsi que sur le respect des obligations de Cuba en tant qu'État partie à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

64. Le Bureau du contrôleur général de la République, organe de l'État ayant pour mission d'assurer l'administration correcte et transparente des fonds publics et le contrôle de la gestion de l'administration, a été inscrit dans la Constitution³⁶.

65. Des valeurs sont promues à tous les niveaux de la société aux fins de la lutte contre la corruption.

66. Cuba renforce sa coopération avec les organisations internationales dans ce domaine. L'évaluation du deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption a été menée à bien et une visite a été effectuée dans le pays en 2019.

Protection contre les catastrophes

67. L'amélioration du système de défense civile de Cuba, l'alerte rapide en cas de catastrophe naturelle et les ressources considérables allouées à cette fin permettent de protéger la vie et la santé de la population. Le taux de mortalité due aux catastrophes naturelles est très faible.

68. Les textes de loi régissant le système de protection civile ont été améliorés, l'accent étant mis sur la préparation aux catastrophes, le relèvement après une catastrophe et la sensibilisation de la population aux risques³⁷.

69. Les systèmes d'alerte rapide face aux risques naturels, technologiques et sanitaires continuent d'être renforcés. Il y a 23 systèmes de surveillance, 138 centres de gestion pour la réduction des risques de catastrophe, avec 381 points d'alerte rapide³⁸. Le modèle cubain a été reproduit dans d'autres pays des Caraïbes³⁹.

70. Cuba continue de collaborer étroitement avec la Société nationale de la Croix-Rouge cubaine, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et le Comité international de la Croix-Rouge, notamment dans le cadre de dialogues annuels de haut niveau, d'une coopération dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe et d'activités de formation.

B. Droits civils et politiques

Droit à la vie et à la dignité humaine

71. À Cuba, la protection des droits à la vie, à la liberté, à l'intégrité physique et morale, à la justice, à la sécurité et à la paix est une priorité absolue. Ces droits sont expressément énoncés à l'article 46 de la Constitution.

72. La législation pénale prévoit de lourdes peines pour les personnes qui portent atteinte à ces droits.

73. De nouvelles infractions constitutives de crimes contre la dignité humaine ont été ajoutées au Code pénal, à savoir la torture, les disparitions forcées et le travail forcé ou obligatoire. L'article 97.5 du Code pénal prévoit l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité et de ceux prévus par les instruments internationaux en vigueur pour Cuba.

74. Les peines sont plus lourdes si l'acte est commis par un agent public ou par une autorité, ses agents ou ses auxiliaires⁴⁰.

75. Aucun condamné ne peut être soumis à des traitements cruels, inhumains ou dégradants. L'adoption et l'application de mesures humiliantes ou portant atteinte à la dignité sont interdites. Ces droits sont énoncés à l'article 51 de la Constitution.

76. À Cuba, l'usage d'armes à feu est strictement contrôlé par les autorités compétentes et il est limité à la défense du pays et au maintien de l'ordre public.

77. Cuba fait le nécessaire pour garantir la sûreté publique et maintenir un climat pacifique, l'ordre public et une relation de confiance entre la population et les autorités. Les niveaux d'insécurité, en particulier le taux d'homicide, sont très faibles.

78. Chaque année, les tribunaux traitent 85 % des affaires dont ils sont saisis, et 92,5 % des décisions de justice sont appliquées.

79. Depuis 2003, aucun tribunal cubain n'a prononcé de peine de mort, bien que des actes passibles de cette peine aient été commis. Actuellement, il n'y a dans le pays aucune personne condamnée à la peine de mort, laquelle n'a jamais été appliquée à une femme. Les dispositions du Code pénal renforcent le caractère exceptionnel de cette peine, qui vise à s'appliquer aux personnes menant des activités terroristes et criminelles dans le but de détruire l'État cubain et de terroriser les citoyens⁴¹.

80. Cuba est favorable à l'abolition de la peine de mort lorsque les conditions sont réunies. En avril 2019, la présidente de la Commission internationale contre la peine de mort, Navy Pillay, a effectué une visite dans le pays.

Système judiciaire

81. Cuba continue d'améliorer l'organisation et le fonctionnement du service public que constitue son système judiciaire⁴².

82. Les principes et garanties du pouvoir judiciaire sont réaffirmés⁴³, notamment la suprématie de la Constitution, l'indépendance, l'impartialité, la légalité, le respect des garanties d'une procédure régulière, la protection judiciaire effective, l'égalité réelle des personnes devant la loi et le droit d'accès à la justice. Le non-respect de ces principes et garanties peut entraîner la nullité des procédures et des décisions judiciaires.

83. La réforme législative a renforcé les garanties de procédure dans le système judiciaire, notamment les suivantes : les détenus doivent être informés rapidement des raisons de leur détention et pouvoir faire appel à l'avocat de leur choix dès le début de la détention ; la procédure doit commencer dans les vingt-quatre heures suivant le placement en détention ; les délais de comparution doivent être raisonnables ; et les détenus sont présumés innocents jusqu'à leur condamnation définitive.

84. La détention et la détention provisoire sont des mesures à caractère exceptionnel qui peuvent désormais être contestées devant les tribunaux compétents⁴⁴.

85. Entre 2018 et 2022, le recours à la détention provisoire a diminué. En 2018, les tribunaux ont ordonné une mesure de détention provisoire dans 15 291 affaires, en 2019 dans 12 786 affaires, en 2020 dans 10 330 affaires, en 2021 dans 8 857 affaires et en 2022 dans 7 666 affaires. Il s'agissait dans la plupart des cas de crimes très graves tels que l'assassinat, l'homicide volontaire ou involontaire, le trafic de stupéfiants, la corruption de mineurs, le trafic de migrants et la traite des êtres humains⁴⁵.

Traitement des détenus

86. La législation pénale reconnaît le droit des personnes privées de liberté à un traitement digne, ainsi qu'au respect de leur intégrité physique, mentale et morale et à l'exercice de leurs droits.

87. Le droit à l'assistance d'un avocat leur est garanti dès le début de la procédure⁴⁶. Elles ont également le droit de déposer des plaintes et de soumettre des requêtes et des dénonciations auprès des autorités, de recevoir des réponses et de former des recours contre les décisions rendues.

88. Dans les établissements pénitentiaires, les détenus ont le droit à des soins médicaux gratuits au même titre que les autres citoyens⁴⁷, ainsi qu'à l'éducation⁴⁸, à des activités culturelles⁴⁹, aux loisirs⁵⁰ et à une assistance religieuse, s'ils en font la demande.

89. Au total, 40 % des détenus suivent des formations dispensées par des organismes employeurs et bénéficient ainsi de perspectives d'emploi et de réinsertion sociale. Plus de 34 % des détenus ont une activité professionnelle institutionnelle, toujours à titre volontaire⁵¹.

90. La loi relative à la procédure pénale élargit les possibilités de former un recours en *habeas corpus*, mesure de protection immédiate, en cas de violation du droit constitutionnel à la liberté. Entre 2018 et 2022, les tribunaux ont été saisis de 254 recours en *habeas corpus*. Dans 6,7 % des cas, la demande a été déclarée recevable et le détenu a été libéré immédiatement.

91. Entre 2017 et 2021, plus de 30 000 inspections de prisons et de lieux de détention ont été effectuées⁵².

Droit de déposer des plaintes et de présenter des requêtes

92. L'article 61 de la Constitution consacre le droit de chacun de déposer toute plainte ou de présenter toute requête aux autorités, qui sont tenues de les traiter et de fournir des réponses pertinentes dans les délais et selon la procédure prévus par la loi.

93. Le Bureau du Procureur général de la République a mis en place dix modalités à cet effet⁵³.

94. Au cours de la période 2017-2021, le Bureau du Procureur général de la République a fourni des services à 658 534 personnes, soit 174 534 de plus que la période 2012-2016⁵⁴. Le Bureau du Procureur général de la République a reçu 103 592 réclamations, soit 33 065 de plus qu'entre 2012 et 2016⁵⁵.

95. Des services de conseil juridique sur la protection des droits de l'homme sont proposés. Depuis 2018, 50 991 citoyens en ont bénéficié.

Droit de participer à la vie publique, libertés d'opinion et d'expression, liberté d'association et de réunion pacifique

96. Cuba s'emploie à promouvoir l'exercice de toutes les libertés individuelles et des droits des citoyens, dans le strict respect des dispositions de la Constitution et de la loi.

97. La Constitution de 2019 modifie en profondeur la structure de l'État ; elle garantit l'équilibre de ses organes et un meilleur fonctionnement. Elle prévoit que le Président de la République est le Chef de l'État et que le Premier Ministre est le Chef du Gouvernement.

98. Le nombre de mandats du Président et du Vice-Président de la République est limité afin de garantir le renouvellement des élus. Le nombre de mandats consécutifs, autrefois illimité, est désormais strictement limité à deux mandats⁵⁶.
99. L'autonomie des communes est considérée comme le premier maillon de l'organisation territoriale de l'État. Les garanties relatives à la participation de la population locale, expression authentique de l'exercice et du contrôle démocratique du pouvoir, ont été renforcées.
100. L'article 204 de la Constitution consacre le droit de tous les citoyens ayant la capacité juridique requise de participer à la gestion des affaires publiques⁵⁷.
101. En décembre 2022 se sont tenues des élections municipales à l'issue desquelles 12 422 délégués aux assemblées municipales du pouvoir populaire ont été élus ; 5 728 220 électeurs ont exercé leur droit de vote, soit 68,56 % des citoyens inscrits sur les listes électorales mises à jour.
102. Cent soixante-huit assemblées municipales ont été constituées. Sur le nombre total de délégués élus, 5 478 sont des femmes, soit 44,10 %. Près de la moitié des délégués élus au scrutin populaire (6 082, soit 48,96 %) ont été réélus.
103. Sur les 470 députés élus à l'issue des élections nationales de 2023, 55,74 % sont des femmes et 45,11 % sont noirs ou métis. L'âge moyen des députés est de 46 ans et 94,04 % d'entre eux sont titulaires d'un diplôme universitaire⁵⁸.
104. Les 21 membres du Conseil d'État ont une moyenne d'âge de 47 ans et 20 d'entre eux ont fait des études supérieures.
105. Le lien permanent entre le peuple et les organes de l'État, les représentants élus et les fonctionnaires continue d'être renforcé, tout comme la supervision de l'administration par les organes du pouvoir populaire. La loi n° 135 de 2020 relative à la révocation des personnes élues aux organes du pouvoir populaire a été adoptée.
106. La participation et la consultation de la population dans le cadre des processus décisionnels sont encouragées et garanties à différents niveaux et dans tous les domaines.
107. Les jeunes prennent activement part à la prise de décisions : 19,79 % des députés à l'Assemblée nationale du pouvoir populaire sont des jeunes âgés de 18 à 35 ans.
108. Sont reconnus, respectés et garantis les droits constitutionnels à la liberté de pensée, de conscience et d'expression, les droits de réunion, de manifestation et d'association, ainsi que la liberté de la presse à des fins légales et pacifiques⁵⁹.
109. Le droit du public d'accéder à des informations exactes en temps utile sur toutes les questions est garanti.
110. La loi relative à la communication sociale⁶⁰, adoptée en juin 2023 par l'Assemblée nationale du pouvoir populaire, vise principalement à protéger les droits de la population à l'information et à la communication tels que prévus par la Constitution.
111. Le droit à la liberté de réunion pacifique, de manifestation et d'association à des fins licites et pacifiques est reconnu par l'État à condition qu'il soit exercé dans le respect de l'ordre public et des dispositions prévues par la loi, comme les exigences relatives au respect des droits d'autrui et à la protection de la sécurité nationale. Ces droits sont expressément énoncés à l'article 56 de la Constitution.
112. En raison du grand nombre de leurs membres, de leur représentativité, de leur légitimité et de leur capacité de mobilisation, les organisations de la société civile participent directement à l'élaboration et à l'application des politiques publiques à Cuba. Elles ont des pouvoirs étendus et peuvent formuler des propositions, organiser des consultations et prendre des décisions.
113. Cuba renforce la coordination et la collaboration entre les organismes publics et les organisations de la société civile aux fins d'une meilleure protection des droits de l'homme.
114. Une loi relative aux différentes formes d'association est en cours d'élaboration.

Liberté de religion

115. Cuba reconnaît, respecte et garantit la liberté de religion et de conviction, sans discrimination d'aucune sorte. Chacun a le droit de changer de conviction religieuse ou de ne pas en avoir.

116. Des dispositions de droit pénal garantissent la protection de la liberté de culte. L'incitation à la violence fondée sur la religion ou la conviction est passible de lourdes peines.

117. Les autorités gouvernementales entretiennent des relations étroites avec les institutions religieuses du pays grâce à un dialogue fluide, respectueux et régulier. Des réunions sont organisées avec les chefs religieux et les représentants de diverses institutions et confréries.

118. Il existe 1 850 institutions religieuses, qui comptent environ 1,5 million de membres⁶¹. Quatre des chefs religieux du pays sont députés à l'Assemblée nationale du pouvoir populaire, organe suprême de l'État. De nombreux croyants sont membres de diverses structures décisionnelles dans le pays, y compris d'organes élus du pouvoir populaire.

119. Au niveau international, Cuba a toujours défendu le respect de la diversité, le dialogue interreligieux, la lutte contre l'intolérance religieuse et la lutte contre le terrorisme et l'islamophobie.

C. Droits économiques, sociaux et culturels

Droit à la santé

120. À Cuba, l'accès au système de santé publique est un droit constitutionnel.

121. Le système national de santé est un service public gratuit et accessible à tous, sans discrimination d'aucune sorte. Il comporte trois niveaux de soins qui reposent essentiellement sur des services de soins de santé primaires⁶² et l'engagement actif de la population locale.

122. Au cours de la période 2018-2020, l'espérance de vie à la naissance était de 77,7 ans⁶³. À la fin de 2022, le taux de mortalité infantile était de 7,5 pour 1 000 naissances vivantes et le taux de survie à l'âge de 5 ans de 99,1 %.

123. On compte 8,5 médecins pour 1 000 habitants⁶⁴.

124. Cuba a été le premier pays d'Amérique latine et des Caraïbes à avoir élaboré et produit un vaccin contre la COVID-19.

125. Cuba a mis au point trois vaccins contre la COVID-19 qui ont obtenu l'approbation de l'autorité nationale de réglementation pour une utilisation d'urgence : Abdala, Soberana 02 et Soberana Plus⁶⁵.

126. Au 6 mai 2023, 44 133 616 doses de vaccins cubains avaient été administrées à l'échelle nationale. Au total, 10 013 496 personnes, soit 90,7 % de la population cubaine, ont été complètement vaccinées.

127. Les vaccins Abdala et Soberana 02 affichaient un taux d'efficacité élevé s'établissant respectivement à 92,28 % et 91,2 %. Tous deux font partie des premiers vaccins de ce type à avoir été mis au point dans le monde.

128. Cuba a été le premier pays au monde à mettre en place une campagne de vaccination massive contre la COVID-19 ciblant les enfants âgés de plus de 2 ans.

129. Pendant la pandémie, le programme de vaccination visant à protéger les enfants contre 13 maladies a été maintenu, ce qui a permis d'atteindre l'un des taux de couverture vaccinale les plus élevés au monde. Quatorze maladies infectieuses ont été éradiquées. Vingt-neuf autres maladies transmissibles et formes cliniques d'infection sont sous contrôle, les taux étant inférieurs à 0,1 pour 100 000 habitants.

130. Cuba a renforcé les mesures visant à prévenir et à traiter des maladies, notamment le choléra, la dengue et le VIH. Le programme national de lutte contre les infections sexuellement transmissibles, le VIH et le sida a été mis à jour pour la période 2019-2024. La prévalence du VIH au sein de la population âgée de 15 à 49 ans est de 0,4 %.

131. Ces sept dernières années, le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant a été inférieur ou égal à 2 %. En 2015, l'Organisation mondiale de la Santé a reconnu Cuba comme étant le premier pays au monde à avoir éliminé la transmission du VIH/sida et de la syphilis de la mère à l'enfant.

132. Le système national de santé fournit des services de planification de la famille et de santé sexuelle et reproductive. L'éducation sexuelle a été renforcée, en particulier chez les adolescents et les jeunes⁶⁶.

133. Les mesures visant à réduire le nombre de grossesses chez les adolescentes ont été renforcées et le pourcentage a légèrement diminué, passant de 18 % en 2021 à 17,8 % en 2022.

134. En 2023, les dépenses dans le secteur de la santé publique et de l'assistance sociale représentent 23 % du budget total de l'État.

135. Des actions de coopération sont menées avec d'autres États dans le domaine de la santé. En mai 2023, 3 249 487 opérations ophtalmologiques gratuites avaient été effectuées grâce au programme « Operación Milagro ». Le programme a été étendu à 14 pays des Caraïbes et à 13 pays d'Amérique latine⁶⁷.

Droit à l'éducation et à la culture

136. À Cuba, l'éducation est un droit reconnu à tous.

137. L'accès à des services éducatifs gratuits ou d'un coût abordable et de qualité est garanti du niveau préscolaire aux études universitaires de troisième cycle.

138. La troisième amélioration du système d'éducation nationale se poursuit et vise à encourager de multiples acteurs, notamment au niveau familial et communautaire, à participer au processus éducatif.

139. On compte 6 955 écoles primaires à Cuba, principalement dans les zones rurales (4 849 au total)⁶⁸.

140. Le système de formation technique et professionnelle a été amélioré. Pour l'année scolaire 2022-2023, on compte 123 018 étudiants, dont 40 738 sont des femmes.

141. Le système national d'éducation artistique et sportive a été renforcé à différents niveaux⁶⁹.

142. L'accès de la population à la culture a été élargi. En 2022, 926 976 activités culturelles ont été organisées et, en moyenne, 8 600 000 personnes en ont bénéficié. Dans 1 262 communautés faisant l'objet de réformes, 17 360 activités ont été menées auxquelles ont participé 1 120 450 personnes, principalement des enfants, des adolescents et des jeunes, ce qui représente une augmentation de 53,8 % par rapport à l'année précédente.

143. Au niveau international, Cuba a continué d'élaborer des projets de coopération, tels que le programme d'alphabétisation « Yo sí puedo » (Moi je peux), actuellement disponible dans une nouvelle version numérique, dont plus de 10 620 913 personnes ont bénéficié dans 30 pays d'Amérique latine, d'Asie, d'Afrique et d'Océanie.

144. Le renforcement de l'éducation aux droits de l'homme à tous les niveaux, notamment au sein des forces de l'ordre, est une priorité pour Cuba.

145. Un système complet et intersectoriel de formation aux droits de l'homme a été mis en place. Le contenu de l'enseignement en matière d'égalité des sexes et de droits de l'homme dans les études de deuxième cycle et les cours de formation destinés aux agents publics et aux représentants des autorités a été étoffé⁷⁰.

Droit au travail, sécurité sociale et aide sociale

146. L'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, sans discrimination aucune, est un principe constitutionnel dont la violation est interdite et punie par la loi.

147. Le cadre juridique national, en particulier le Code du travail, est en cours de révision.

148. La protection des droits des travailleurs a été renforcée. Les infractions de « harcèlement transversal », de « violation insidieuse des droits en matière de travail et de sécurité sociale » et d'« emploi illégal de travailleurs mineurs » ont été introduites dans le Code pénal.

149. En 2021, l'observatoire national de l'emploi et de la société a été créé pour assurer un suivi des phénomènes sociaux et des pratiques en matière d'emploi qui avaient des effets sur la société cubaine. Cet organisme collecte, traite, analyse et diffuse des données sur les indicateurs sociaux et dans le domaine du marché du travail utilisés au niveau national et contribue à l'élaboration des politiques publiques.

150. À la fin de 2022, sur les 4 505 900 personnes ayant un emploi, 1 327 300 étaient des femmes travaillant dans le secteur public et 380 100 des femmes employées dans le secteur privé, dont 93 100 étaient employées dans des coopératives et 287 000 exerçaient une activité indépendante.

151. Des politiques ont été adoptées en vue de favoriser l'intégration des jeunes dans le monde du travail. Sur le nombre total de personnes ayant un emploi, 38 % ont moins de 35 ans.

152. Les normes juridiques applicables dans le secteur privé ont été renforcées⁷¹ et de nouveaux acteurs économiques, tels que les microentreprises, les petites et moyennes entreprises et les coopératives non agricoles, ont reçu l'autorisation d'exercer leurs activités. En outre, le décret n° 33 du 11 mars 2021 relatif à la gestion stratégique du développement territorial régit des questions liées à des projets de développement local.

153. Dans le budget de l'État, 21 % des dépenses sociales sont consacrées à la sécurité sociale ; 1 703 614 personnes, dont les retraités, bénéficient d'une couverture sociale.

154. À la fin de 2022, le montant des prestations sociales financées par le budget de l'État s'est élevé à 741 millions de pesos ; 317 878 personnes en ont bénéficié. Des mesures visant à améliorer la situation sociale ont été mises en place dans 1 104 communautés et 19 000 familles en bénéficient.

155. Le nombre de travailleurs ayant choisi de télétravailler s'élève à 624 978⁷². Les travailleurs et les travailleuses chargés de la garde de leurs enfants ont bénéficié d'une protection salariale⁷³ et 8 776 personnes faisant l'objet de mesures de confinement préventif ont perçu des prestations salariales.

156. Les formations portant sur les droits des travailleurs et la sécurité sociale ont été renforcées. Entre 2018 et 2022, 63 639 personnes les ont suivies jusqu'à leur terme.

Traite des personnes

157. Cuba maintient sa politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de traite des personnes et renforce les mesures visant à prévenir et réprimer cette infraction et les délits connexes.

158. Le Code pénal incrimine expressément la traite des personnes. Il prévoit une forme aggravée de l'infraction lorsque la victime est mineure.

159. La version actualisée du plan d'action national visant à prévenir et à combattre la traite des personnes et à protéger les victimes est en cours d'adoption. Elle prévoit des activités de prévention, de communication et de formation, ainsi que des enquêtes pénales et des mesures de prise en charge des victimes.

160. Depuis 2013, Cuba publie chaque année un rapport national sur la prévention de la traite des personnes, la lutte contre ce phénomène et la prise en charge des victimes.

161. En 2021 et 2022, 331 professionnels et employés de divers organismes ont suivi une formation sur la traite des personnes. L'organisation Federación de Mujeres Cubanas a dispensé une formation à plus de 855 femmes exerçant des fonctions dirigeantes à l'échelle locale.

Lutte contre le problème mondial de la drogue

162. Cuba maintient sa politique de tolérance zéro à l'égard de la production, du trafic et de l'abus de drogues. Cette politique a permis d'éviter que le fléau de la drogue ne devienne un problème social ou de santé publique et n'ait des conséquences majeures sur la sécurité et l'ordre publics.

163. Ces cinq dernières années, 89,3 % des personnes poursuivies pour des infractions liées à des drogues illicites ou à des substances aux effets similaires ont été condamnées à une peine privative de liberté qui, dans plus de 46 % des cas, dépassait huit années d'emprisonnement.

164. Le programme national de prévention et de contrôle des addictions est mis en œuvre dans le cadre d'un processus participatif multidisciplinaire et intersectoriel, et un accent particulier est mis sur les enfants et les jeunes. Les mesures prévues sont notamment la prise en charge, la réadaptation et la réinsertion sociale.

165. Entre 2018 et 2022, le service de conseils téléphoniques confidentiels, anonymes et gratuits a reçu 88 280 appels⁷⁴. Dans la majorité des cas, les personnes qui font appel à ce service ont entre 20 et 49 ans. Les femmes représentent 57,9 % des personnes qui ont recours à ce service.

166. Dans le secteur de l'éducation⁷⁵, des actions de prévention sont menées pour permettre la détection précoce des jeunes impliqués dans la consommation de drogues. Des protocoles d'intervention multisectoriels ont été élaborés pour traiter les problèmes qui se posent.

D. Droits de certains groupes ou personnes

Droits des femmes

167. Cuba a accompli des progrès importants dans le domaine de la promotion et de la protection des droits des femmes.

168. La Constitution renforce la protection des femmes, assure à celles-ci l'égalité des droits et des responsabilités dans tous les domaines et leur garantit de pouvoir exercer sans discrimination leurs droits en matière de sexualité et de procréation. Elle protège les femmes contre la violence fondée sur le genre et encourage leur autonomisation et leur pleine participation à la vie sociale⁷⁶.

169. Le programme national de promotion des femmes⁷⁷ qui a été adopté tient lieu de plan de l'État visant à élaborer des politiques en faveur des femmes et de l'égalité des sexes.

170. La mise en œuvre et l'évaluation du programme national de promotion des femmes relèvent de la responsabilité d'une vice-première ministre et sont réalisées sous la coordination de l'organisation Federación de Mujeres Cubanas, qui fait office de mécanisme national de promotion des femmes.

171. Les femmes sont en mesure d'exercer pleinement les droits au travail et à la sécurité sociale, dans des conditions d'égalité avec les hommes. Elles perçoivent un salaire égal pour un travail de valeur égale. Elles ont le droit de posséder des biens, d'accéder à la terre et aux ressources naturelles et d'obtenir des prêts bancaires.

172. L'accès des femmes à l'éducation et à des soins de santé gratuits et de qualité est garanti.

173. Les femmes ont le droit de prendre librement et en toute responsabilité des décisions concernant leur fécondité et d'exercer pleinement leurs droits en matière de sexualité et de procréation, notamment le droit d'avoir accès aux informations scientifiques sur la sexualité et la procréation planifiée. Le droit à l'avortement est garanti et s'exerce dans le cadre d'une procédure médico-légale, gratuite et sûre⁷⁸.

174. Les femmes participent de plus en plus aux processus de prise de décisions. Elles occupent 52,3 % des postes de décision. Au cours de la dixième législature (2023-2028), 182 femmes ont été élues à la présidence et la vice-présidence d'assemblées municipales du pouvoir populaire (54,49 % des postes) ; les femmes occupent 55,74 % des sièges au Parlement et 52,38 % des sièges au Conseil d'État⁷⁹. Cuba se classe au deuxième rang mondial pour ce qui est du pourcentage de femmes siégeant dans un parlement. En 2023, une femme occupe le poste de vice-premier ministre⁸⁰ et cinq femmes le poste de ministre⁸¹.

175. Le taux d'activité économique des femmes est de 52,7 % et le taux de chômage, le plus bas de la région, est de 2 %. Parmi les femmes ayant un emploi, 86,7 % travaillent dans le secteur public et 34,9 % des employés du secteur privé sont des femmes⁸².

176. Les femmes représentent 63 % des dirigeants syndicaux et des diplômés universitaires.

177. Les campagnes de sensibilisation visant à combattre les stéréotypes patriarcaux et sexistes se sont intensifiées.

178. En juin 2023, l'Observatoire de l'égalité des sexes⁸³ a été mis en place en vue de prendre davantage en compte les questions de genre dans la définition d'indicateurs et la collecte de données et, par la même occasion, d'effectuer des analyses quantitatives et qualitatives complètes en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes⁸⁴.

Violence fondée sur le genre

179. La Constitution garantit expressément une protection contre la violence fondée sur le genre sous toutes ses formes et quel que soit le lieu où cette violence se manifeste⁸⁵.

180. Des dispositions pénales visent expressément à prévenir et à combattre la violence fondée sur le genre et la violence familiale, conformément aux principes constitutionnels et au programme national de promotion des femmes. Des modes de commission particuliers sont prévus pour 36 infractions, les peines étant aggravées en cas de violence fondée sur le genre ou de violence familiale, ou lorsque l'infraction est commise pour des motifs discriminatoires, quelle qu'en soit la nature⁸⁶.

181. La Stratégie globale de prévention et de prise en charge de la violence fondée sur le genre et de la violence familiale a été adoptée en vue de prévenir les actes de violence fondée sur le genre et de violence familiale et d'assurer la protection des victimes et leur rétablissement. Elle prévoit des activités de sensibilisation de la population et des agents de la fonction publique.

Droits de l'enfant

182. Cuba a obtenu des résultats remarquables s'agissant d'assurer une protection complète et la promotion des droits des enfants et des adolescents.

183. Le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, consacré à l'article 86 de la Constitution, a valeur constitutionnelle. De même, l'article 66 interdit le travail des enfants et des adolescents.

184. Le Code de la famille élargit l'ensemble des droits exclusifs reconnus aux enfants et aux adolescents dans le cadre familial. Parmi les avancées, on peut citer la prise en compte de leur autonomie et le développement progressif de leurs capacités, la suppression des exceptions à l'âge minimum légal du mariage, l'obligation faite aux fonctionnaires compétents en la matière de suivre des cours de spécialisation, la mise en place d'une protection judiciaire d'urgence en cas de violence familiale, le remplacement de l'autorité parentale par la notion de responsabilité parentale et l'interdiction explicite des châtiments corporels.

185. La politique nationale de prise en charge globale des enfants, des adolescents et des jeunes a été adoptée en juillet 2023. Elle prévoit des mesures concrètes visant à garantir la mise en place d'un système global de protection et de promotion de leurs droits.

186. La version actualisée du Code de l'enfance et de la jeunesse est en cours de rédaction en vue de son adoption par l'Assemblée nationale du pouvoir populaire en décembre 2024.

187. Le système de justice pour mineurs a été renforcé et des garanties supplémentaires ont été instaurées pour assurer une meilleure protection globale des droits de l'enfant, dans le strict respect du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et des normes internationales en la matière.

188. L'âge minimum de la responsabilité pénale est fixé à 16 ans. Des règles ont été adoptées pour que les délinquants âgés de 16 à 18 ans fassent l'objet d'un traitement particulier. Les garanties et les protections ont été renforcées, conformément aux principes énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant.

189. Des principes fondamentaux ont été mis en place, notamment le droit des parents ou des représentants légaux d'être immédiatement informés de la situation du mineur, la possibilité offerte aux parents de déposer en qualité de témoin pendant la phase préparatoire, le droit d'être assisté d'un conseil dès l'arrestation, le caractère exceptionnel de la détention provisoire et le droit de demander que le procès se tienne à huis clos.

190. Le principe de l'opportunité des poursuites est applicable en cas d'infraction non intentionnelle ou lorsque l'auteur d'une infraction intentionnelle encourt une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement.

191. Parmi les poursuites pénales engagées en 2022, 1,1 % des accusés avaient 16 ou 17 ans. La plupart d'entre eux ont fait l'objet de peines de substitution non privatives de liberté, y compris pour les infractions les plus graves, à savoir celles dans lesquelles il avait été porté atteinte à l'ordre constitutionnel et à la sécurité de l'État⁸⁷.

192. La protection des enfants et des adolescents contre toute forme d'exploitation est garantie. Les auteurs d'infractions de cette nature encourrent de sévères sanctions⁸⁸. Les mesures visant à recenser et à prendre en charge les familles en situation de vulnérabilité sont renforcées afin de réduire les risques liés aux comportements en question.

Droits des personnes âgées

193. Le système de protection des personnes âgées mis en place à Cuba est assorti de garanties constitutionnelles. Il accorde aux personnes âgées le droit d'opérer des choix en toute liberté et encourage leur intégration dans la société et leur participation à la vie sociale.

194. En 2022, 22,3 % de la population cubaine était âgée de 60 ans et plus⁸⁹ et, selon les estimations, cette proportion atteindra 30,3 % en 2030, ce qui fera de Cuba l'un des pays de la région ayant la population la plus âgée.

195. Le Code de la famille renforce le système de protection des personnes âgées. Il prévoit une tutelle de fait, consacre le droit de vivre en famille dans la dignité, sans discrimination ni violence et de prendre délibérément des dispositions à des fins de protection future et favorise la participation des personnes âgées à la vie de la société et leur inclusion sociale.

196. Le programme national de prise en charge globale des personnes âgées pour une vieillesse active et en bonne santé a été renforcé. Une attention particulière est accordée à la maltraitance et à la négligence à l'égard des personnes âgées et aux atteintes à leurs droits.

197. Un service d'aide à domicile est proposé aux personnes âgées lourdement handicapées ou à mobilité réduite ; 13 972 personnes âgées en bénéficient.

198. Des allocations sont versées aux fins de la prise en charge de 2 634 personnes âgées en situation de vulnérabilité qui résident dans des foyers pour personnes âgées et de 1 897 personnes âgées qui fréquentent les maisons pour personnes âgées.

199. Cuba dispose de 40 maisons pour personnes âgées destinées aux personnes ayant un handicap intellectuel. Cent cinquante-huit foyers pour personnes âgées ont été dotés en équipements, soit 10 de plus qu'en 2018⁹⁰.

200. Cuba compte 53 services hospitaliers gériatriques, équipés de 1 091 lits et dotés de 269 spécialistes et de 149 médecins qui suivent en formation en gériatrie.

201. À la fin de 2021, on dénombrait 1 788 centenaires, pour la plupart des femmes. Toutes ces personnes bénéficient d'une prise en charge et d'un suivi de qualité.

202. La sécurité sociale garantit des prestations à plus de 1 700 000 pensionnés et retraités.

Droits des personnes handicapées

203. Cuba déploie des efforts considérables pour garantir et protéger les droits des personnes handicapées.

204. Le taux d'invalidité est d'environ 4,2 pour 1 000 habitants, sur un total de 466 957 personnes handicapées⁹¹.

205. La mise en œuvre du plan d'action national pour la prise en charge des personnes handicapées permet, au moyen d'une approche multisectorielle, d'améliorer la qualité de vie de celles-ci, de garantir leur participation active à la société et de développer leur autonomie dans toute la mesure du possible.

206. La Commission nationale de suivi et de contrôle de la mise en œuvre des dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées a été créée en 2021 et un vice-premier ministre a été nommé à la présidence.

207. En juin 2023, l'Association cubaine des personnes ayant un handicap intellectuel a été créée en vue de promouvoir le développement inclusif de ces personnes et de garantir que celles-ci peuvent exercer pleinement leurs droits⁹².

208. Les enfants handicapés bénéficient d'une protection complète de manière à leur permettre de s'épanouir pleinement.

209. Le droit des personnes handicapées à l'éducation est garanti⁹³. Le nombre d'enfants scolarisés pour l'année scolaire 2022-2023 s'élève à 30 610 ; 10 995 d'entre eux, soit environ 35,91 %, suivent un enseignement ordinaire et ce chiffre augmente régulièrement⁹⁴.

210. La préparation des adolescents et des jeunes handicapés à leur entrée sur le marché du travail constitue une priorité.

211. Des efforts sont déployés pour garantir que les personnes handicapées ont accès à des supports pédagogiques et du matériel récréatif dans des formats adaptés à leur handicap, y compris aux technologies de l'information et de la communication.

212. En 2022, le nombre d'activités culturelles a considérablement augmenté puisque 15 732 événements ont été organisés, soit 329 de plus qu'en 2019.

213. En 2022, 3 769 mères d'enfants lourdement handicapés ont bénéficié d'une aide sociale⁹⁵.

214. Les organisations de la société civile qui regroupent des personnes handicapées sont soutenues dans leur action⁹⁶ et les athlètes paralympiques sont encouragés à participer aux compétitions sportives à tous les niveaux.

Migrants, réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées dans leur propre pays

215. Depuis que la politique migratoire nationale a été actualisée en janvier 2013, le nombre de personnes qui se sont rendues à l'étranger pour des raisons personnelles a augmenté⁹⁷.

216. Les liens avec la diaspora cubaine se sont renforcés. En 2018, 28 709 demandes de permis de séjour sur le territoire national émanant d'émigrés cubains (réinstallés) ont été acceptées.

217. En 2018, le critère de l'établissement a été supprimé afin que les enfants d'émigrés cubains, nés à l'étranger, puissent acquérir la nationalité cubaine sans avoir à résider à Cuba pendant un certain temps. Cette mesure est conforme à l'objectif n° 5 de l'action n° 2 du Plan d'action global visant à mettre fin à l'apatridie.

218. Entre janvier 2018 et septembre 2021, 3 984 enfants d'émigrés cubains ont bénéficié de cette procédure.

219. Cuba traite les réfugiés et les demandeurs d'asile de façon équitable et avec dignité.

220. En 2022, Cuba comptait 201 réfugiés, dont 79 étaient arrivés de leur plein gré, 22 ont fondé une famille sur l'île et 100 étaient des étudiants.

221. Les réfugiés bénéficient d'un accès gratuit à l'éducation, à la santé et aux biens et services proposés dans le cadre du panier alimentaire de base, dans des conditions d'égalité avec les ressortissants cubains. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les enfants de réfugiés ont été vaccinés après que leurs parents ou tuteurs ont donné leur consentement.

222. Une coopération étroite est maintenue avec le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Cuba. Depuis la fin des années 1980, plus de 11 300 réfugiés de 38 nationalités ont bénéficié d'une aide. En 2021, le pays comptait quelque 250 réfugiés et demandeurs d'asile, originaires pour la plupart de pays tels que la République arabe syrienne, le Soudan, l'Iran, l'Afghanistan et le Yémen. On comptait parmi eux 31 enfants, dont la plupart étaient en âge scolaire.

223. Entre 2018 et mars 2023, 5 767 migrants en situation irrégulière, originaires d'autres pays, ont été secourus au cours de 49 opérations de sauvetage.

224. La coopération avec des partenaires bilatéraux ou multilatéraux est maintenue pour assurer la protection des migrants.

Promotion de la coopération et de la solidarité internationales

225. Cuba continue de coopérer étroitement avec les pays de la région et du reste du monde. De nombreux projets liés à la promotion et à la protection des droits de l'homme sont mis en œuvre, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation.

226. À la fin de janvier 2023, le personnel de santé et les médecins cubains avaient traité plus de 2 184 millions de patients à l'étranger, sauvé plus de 9 788 000 vies, réalisé plus de 5 056 000 accouchements et pratiqué plus de 15 millions d'interventions chirurgicales.

227. De mai 2020, soit lorsque la pandémie de COVID-19 a été déclarée, à septembre 2022, 58 brigades médicales de spécialistes cubains du contingent Henry Reeve ont été affectées dans 42 pays et territoires pour aider ceux-ci à lutter contre la pandémie, complétant ainsi l'effectif de plus de 28 000 professionnels de la santé cubains qui travaillaient déjà dans 66 pays dans le cadre d'accords de coopération.

228. Au cours de cette période, 5 838 professionnels de la santé cubains, dont plus de 58,5 % de femmes, ont rejoint ces brigades de spécialistes déployées à l'étranger, lesquelles ont pris en charge plus de 4 millions de patients et sauvé plus de 80 000 vies.

229. Au cours de cette période, 40 243 étudiants de 149 pays, principalement d'Afrique et d'Amérique latine⁹⁸, ont obtenu leur diplôme et, en parallèle, une aide a été apportée pour former des professionnels de santé et des techniciens médicaux dans les pays où étaient affectées des brigades médicales cubaines.

230. Entre 2020 et 2022, 157 étudiants caribéens ont obtenu un diplôme de premier cycle et 13 un diplôme de troisième cycle.

231. Entre 2019 et 2022, plus de 60 patients caribéens ont bénéficié de soins gratuits à Cuba.

IV. Coopération avec le système des droits de l'homme des Nations Unies

232. Cuba coopère depuis longtemps avec les mécanismes universels et non discriminatoires de protection des droits de l'homme.

233. Un dialogue positif et régulier s'est établi avec les organes conventionnels. Depuis le précédent Examen périodique universel, Cuba a soumis des rapports au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, en août 2018, au Comité des droits des personnes handicapées, en mars 2019, au Comité contre la torture, en avril 2022, et au Comité des droits de l'enfant, en mai 2022. Elle a soumis un rapport national au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et d'autres rapports périodiques sont en cours d'élaboration.

234. Des actions de coopération ont été menées avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Les échanges sur des questions techniques avec les fonctionnaires du HCDH se sont intensifiés. Le personnel du HCDH participe de plus en plus à des rencontres universitaires sur les droits de l'homme et à des échanges bilatéraux sur des questions d'intérêt commun.

235. En mai 2023, la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme a effectué une visite d'étude à l'invitation de l'Université de La Havane. Elle s'est entretenue avec des représentants des autorités, d'organismes publics et d'organisations de la société civile. Il convient de mentionner sa rencontre avec le Président de la République de Cuba, Miguel Díaz-Canel Bermúdez.

236. En mai 2023, le Vice-Président du Comité des droits de l'enfant a participé au premier congrès international sur l'enfance et l'adolescence, coordonné par le Centre cubain d'études sur la jeunesse. Il s'agissait de la première visite à Cuba d'un membre d'un organe conventionnel. L'expert a pu apprécier les progrès accomplis et les difficultés rencontrées par l'État en matière de promotion et de défense des droits de l'enfant et s'entretenir avec des représentants des autorités cubaines, d'organismes publics et d'organisations de la société civile.

237. Une rencontre a été organisée entre le Président de la République, Miguel Díaz Canel, et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk. Ils ont réaffirmé l'importance du dialogue et de la coopération pour promouvoir tous les droits de l'homme dans le monde entier.

238. Cuba a renforcé sa coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). En 2022, la huitième édition des dialogues de haut niveau entre Cuba et le CICR s'est tenue à La Havane. Depuis la présentation du rapport précédent, trois dialogues de cette nature ont été organisés.

239. Des informations ont été systématiquement envoyées aux titulaires de mandat au titre des procédures thématiques du Conseil des droits de l'homme.

Priorités dans le domaine des droits de l'homme

240. Au cours de la prochaine période, les priorités de l'État dans le domaine des droits de l'homme seront les suivantes :

- a) Continuer d'actualiser la législation afin d'y faire figurer les droits et garanties consacrés par la Constitution de la République de Cuba ;
- b) Continuer de consolider le modèle national de développement économique et social et la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social à l'horizon 2030 ;
- c) Continuer d'améliorer le cadre juridique et institutionnel de protection et de promotion des droits de l'homme ;
- d) Renforcer encore la participation de la population aux processus politiques, législatifs, électoraux et décisionnels à tous les niveaux ;
- e) Continuer de renforcer, sur la base du respect mutuel et du dialogue, la coopération engagée notamment avec le HCDH, les mécanismes thématiques relevant des procédures spéciales établis sur une base universelle et non discriminatoire et les organes conventionnels, pour autant que ces institutions ne participent pas à des campagnes de manipulation politique contre Cuba ;
- f) Continuer de dénoncer le blocus économique, commercial et financier imposé par le Gouvernement des États-Unis comme étant la principale violation des droits humains du peuple cubain et le principal obstacle au développement socioéconomique de Cuba ;
- g) Continuer de participer activement aux instances de l'Organisation des Nations Unies consacrées aux droits de l'homme, en encourageant le dialogue et la coopération, conformément aux principes d'objectivité, d'impartialité et de non-sélectivité.

241. Les problèmes et les obstacles qui empêchent de promouvoir et de protéger davantage les droits de l'homme à Cuba sont les suivants :

- a) Le renforcement sans précédent du blocus que les États-Unis imposent à Cuba depuis plus de soixante ans, ainsi que les effets de l'inscription illégitime de Cuba sur la liste des États encourageant le terrorisme établie de manière unilatérale ;

b) Les vulnérabilités structurelles qui résultent du fait que Cuba est un État insulaire en développement, importateur net de produits alimentaires et de combustibles, des effets négatifs des changements climatiques et des conséquences des multiples crises mondiales liées entre elles ;

c) La présence de la base navale américaine de Guantánamo, partie du territoire national occupée illégalement et contre la volonté du peuple cubain, sur laquelle a été mis en place un centre de détention où les droits de l'homme sont violés ;

d) La multiplication des campagnes politiques et médiatiques menées contre Cuba en vue de donner une fausse image de la situation réelle dans le pays et de tenter d'occulter les progrès accomplis dans le domaine des droits de l'homme ;

e) Le recrutement, le financement et l'utilisation par le Gouvernement des États-Unis d'agents chargés de mener des actions subversives et de provoquer un changement de régime, en violation flagrante du droit du peuple cubain à l'autodétermination et du droit international.

V. Conclusions

242. Cuba renforce la protection et la promotion des droits humains de tous, sans discrimination d'aucune sorte.

243. L'actualisation de la législation progresse, ce qui a permis d'adopter des normes solides et strictes.

244. Cuba confirme qu'elle est un État socialiste fondé sur l'état de droit, la justice sociale et le respect de la légalité et des institutions et que son ordre économique, politique et social a un caractère démocratique, populaire et représentatif.

245. Cuba continue de faire face à l'hostilité et aux attaques dont elle fait l'objet, ainsi qu'au blocus que lui imposent les gouvernements successifs des États-Unis. Ce blocus constitue l'obstacle le plus sérieux qui empêche les Cubains d'exercer pleinement leurs droits humains.

246. Cuba continue de renforcer les mécanismes permettant à la population de participer aux processus décisionnels dans tous les domaines de la vie en société. Les organisations de la société civile lui apportent une contribution importante et efficace à cet égard.

247. Cuba renforce sa coopération et ses échanges systématiques avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et les mécanismes non discriminatoires et universellement applicables du système des droits de l'homme des Nations Unies. Elle réaffirme sa volonté de maintenir un dialogue authentique et transparent dans le domaine des droits de l'homme.

248. Le peuple cubain continuera de défendre le modèle de développement qui a été choisi et ratifié à une large majorité. Cuba poursuivra ses efforts pour garantir l'avènement d'une société plus prospère et plus durable et pour instaurer un ordre international juste, démocratique et équitable.

Notes

¹ Este acápite responde a las recomendaciones 24.46; 24.47; 24.48; 24.49; 24.50; 24.51; 24.52; 24.54; 24.55; 24.56; 24.57; 24.58; 24.60; 24.61; 24.62; 24.63; 24.64; 24.65; 24.100; 24.101; 24.102; 24.103; y 24.104.

² Los trabajos son dirigidos por la vice primera ministra Inés María Chapman, bajo la supervisión directa del Presidente de la República.

³ Decreto Presidencial 198/2021, de 8 de marzo de 2021. Los trabajos son dirigidos por la vice primera ministra Inés María Chapman, bajo la coordinación de la Federación de Mujeres Cubanas, como Mecanismo Nacional.

⁴ Se aprobó mediante Acuerdo 9231 del Consejo de Ministros, en noviembre de 2021.

⁵ Se incluyen los organismos de la Administración Central del Estado, Entidades Nacionales, Organizaciones sociales, estudiantiles y de masas.

- ⁶ Acuerdo 9040 del Consejo de Ministros de 2021. Es presidida por el vice primer ministro Jorge Luis Perdomo di-Lella, bajo la coordinación del Ministerio de Trabajo y Seguridad Social. Está integrada por: Ministerio de Educación, Ministerio de Salud Pública, Ministerio de Educación Superior, Ministerio de Cultura, Ministerio de Finanzas y Precios, Ministerio de Economía y Planificación, Ministerio del Transporte, Ministerio de Industrias, Ministerio de la Construcción, Ministerio de Turismo, Ministerio de Relaciones Exteriores, Ministerio de Comunicaciones, Ministerio de Justicia, Instituto Nacional de Deportes, Educación Física y Recreación, Instituto de Planificación Física, Instituto Cubano de Radio y Televisión y las Asociaciones de personas en situación de discapacidad.
- ⁷ Ello incluye a organizaciones, movimientos, redes y actores sociales como representantes de la sociedad civil.
- ⁸ Se realizaron 133 mil 681 reuniones de consulta popular, con una participación de 8 millones 945 mil 521 personas. Se registraron 1 millón 706 mil 872 intervenciones, de las que se derivaron 783 mil 174 propuestas (666 mil 995 propuestas de modificación, 32 mil 149 de adiciones, 45 mil 548 de eliminaciones y 38 mil 482 dudas). El 22 de diciembre de 2018, se aprobó la nueva Constitución y se dispuso someterla a Referéndum Popular, el que se realizó el 24 de febrero de 2019. De 8 millones 705 mil 723 ciudadanos con derecho electoral, se registró un 90,15% de participación y ejercieron el derecho al voto 7 millones 848 mil 343 ciudadanos. Votaron afirmativamente 6 millones 816 mil 169 ciudadanos, que representan el 78,30% del total de personas con derecho a ejercer el voto, y el 86,85% de los que lo ejercieron.
- ⁹ Entre las más relevantes se encuentran: la Ley No. 140, De los Tribunales de Justicia, publicada en Gaceta Oficial No. 137 Ordinaria de 7 de diciembre de 2021; Ley No. 141, Código de Procesos, publicada en Gaceta Oficial No. 138 Ordinaria de 7 de diciembre de 2021; Ley No. 142, Del Proceso Administrativo, publicada en Gaceta Oficial No. 139 Ordinaria de 7 de diciembre de 2021; Ley No. 143, Del Proceso Penal, publicada en Gaceta Oficial No. 140 Ordinaria de 7 de diciembre de 2021; Ley No. 145, Ley de Ordenamiento Territorial y Urbano y la Gestión del Suelo, publicada en Gaceta Oficial No. 116 Ordinaria de 24 de noviembre de 2022; Ley No. 148, De Soberanía Alimentaria y Seguridad Alimentaria y Nutricional, publicada en Gaceta Oficial No. 77 Ordinaria de 28 de julio de 2022; Ley No. 149, De Protección de Datos Personales, publicada en Gaceta Oficial No. 90 Ordinaria de 25 de agosto de 2022; Ley No. 151, Código Penal, publicada en Gaceta Oficial No. 93 Ordinaria de 1ro de septiembre de 2022; Ley No. 152, De Ejecución Penal, publicada en Gaceta Oficial No. 94 Ordinaria de 1ro de septiembre de 2022; Ley No. 153, Del proceso de amparo de los derechos constitucionales, publicada en Gaceta Oficial No. 74 Ordinaria de 15 de julio de 2022; Ley No. 159, De la Expropiación por Razones de Utilidad Pública o Interés Social, publicada en Gaceta Oficial No. 46 Ordinaria de 29 de mayo de 2023.
- ¹⁰ <https://www.parlamentocubano.gob.cu/sites/default/files/documento/2023-06/cronograma-legislativo-2023.pdf>.
- ¹¹ Protege el sistema político y estatal de acciones y actividades que se cometen contra el orden constitucional, y con el propósito de crear un clima de inestabilidad social y un estado de ingobernabilidad. Se introduce el “delito contra el orden constitucional”; se inserta una figura dentro de “otros actos contra la seguridad del Estado” para enfrentar el financiamiento de actividades subversivas o contrarrevolucionarias; se sustituye el delito de “propaganda enemiga” por “propaganda contra el orden constitucional” e incluye la “difusión de noticias falsas”; se agrega el delito de “desórdenes públicos”.
- ¹² Se enfrenta desde el Derecho Penal la violencia de género y familiar y todas las formas de discriminación. Visualiza el enfrentamiento a estos fenómenos en 36 figuras delictivas, a las que se incorporan modalidades agravadas cuando el delito se comete con violencia por motivos de género y familiar. Se reformula el “delito con el derecho de igualdad”.
- ¹³ Incorpora como nuevas figuras delictivas el “crimen de agresión”, “tortura”, “tráfico de órganos humanos”, “desaparición forzosa” y “trabajo forzoso u obligatorio”; los “delitos contra el derecho internacional humanitario”. Reformula los tipos penales de “tráfico de personas”, “trata de personas”, “venta y tráfico de menores” y “privación ilegal de libertad”.
- ¹⁴ Se desarrollaron amplios procesos de consulta especializada y consulta popular en los que participaron más de 6 millones de ciudadanos, en 79 mil reuniones, con 336 595 intervenciones y 434 000 propuestas de modificación. Se adoptó mediante referendo popular con un 66.85% de votos a favor de la adopción del Código de las Familias.
- ¹⁵ Es un mecanismo subordinado al MINJUS, para la especial atención de los niños, las personas de edad avanzada o en situaciones vulnerables, de las víctimas de diversas manifestaciones de violencia o de otras circunstancias que puedan resultar en tratos discriminatorios y fallas en la garantía de derechos.
- ¹⁶ Datos desglosados: de abril de 2018 a marzo de 2019 el bloqueo causó afectaciones de 4 mil 343.6 millones de dólares; de abril de 2019 a diciembre de 2020 de 9 mil 157.2 millones de dólares; en los primeros 7 meses de 2021 de 2 mil 557.5 millones de dólares; de agosto de 2021 a febrero de 2022 de 3 mil 806.5 millones de dólares y de marzo de 2022 a febrero de 2023 de 4 mil 867 millones de dólares.

- ¹⁷ Implica obstáculos a las operaciones en el sector bancario-financiero, el desenvolvimiento en el comercio internacional, la adquisición de fuentes de ingreso y energía, bienes e insumos fundamentales.
- ¹⁸ Un efecto adicional de la designación lo ha constituido el impedimento a viajeros de terceros países de acceder al programa de exención de visados mediante el sistema ESTA si visitaron Cuba en fecha posterior al 1ro de marzo de 2011, disposición que busca desalentar el turismo y obstaculizar los ingresos por esa vía. Esta medida también afecta directamente a los cubanos que ostentan otra nacionalidad.
- ¹⁹ Esto ha provocado serios daños a los ciclos productivos del país, el transporte y el sistema energético, con un severo impacto en el disfrute de los derechos humanos de la población.
- ²⁰ Con afectaciones severas a otros sectores como el no estatal, privado y cuentapropista.
- ²¹ Esta constituye una acción sin precedentes en 23 años de sucesivas suspensiones de esta posibilidad por parte de los gobiernos estadounidenses.
- ²² Se incluyen pruebas diagnósticas, componentes farmacéuticos y para la industria biotecnológica en tratamientos contra enfermedades terminales.
- ²³ Esto ha encarecido y dificulta las necesidades de importación de la economía cubana, los abastecimientos, el consumo de la población, el suministro de la industria y el aseguramiento de los servicios básicos en general.
- ²⁴ Este acápite responde a las recomendaciones 24.53; 24.66; 24.74; 24.75; 24.76; 24.77; 24.78; 24.79; 24.80; 24.81; 24.82; 24.83; 24.84; 24.85; 24.86; 24.87; 24.88; 24.89; 24.90; 24.91; 24.92; 24.93; 24.94; 24.95; 24.96; 24.97; 24.98; 24.99; 24.105; 24.106; 24.107; 24.108; 24.109; 24.110; 24.111; 24.113; 24.115; 24.116; 24.119; 24.122; 24.123; 24.124; 24.126; 24.127; 24.128; 24.129; 24.130; 24.131; 24.134; 24.135; 24.136; 24.137; 24.138; 24.139; 24.140; 24.141; 24.142; 24.143; 24.144; 24.145; 24.147; 24.148; 24.149; 24.151; 24.153; 24.155; 24.156; 24.157; 24.162; 24.164; 24.165; 24.166; 24.169; 24.173; 24.176; 24.177; 24.180; 24.185; 24.188; 24.189; 24.190; 24.191; 24.195; 24.197; 24.200; 24.204; 24.205; 24.207; 24.211; 24.212; 24.213; 24.214; 24.215; 24.216; 24.217; 24.218; 24.219; 24.220; 24.221; 24.222; 24.223; 24.224; 24.225; 24.226; 24.227; 24.228; 24.229; 24.231; 24.233; 24.234; 24.235; 24.236; 24.237; 24.239; 24.240; 24.241; 24.242; 24.243; 24.244; 24.245; 24.246; 24.247; 24.248; 24.249; 24.250; 24.251; 24.252; 24.253; 24.254; 24.255; 24.256; 24.257; 24.258; 24.259; 24.260; 24.261; 24.262; 24.263; 24.264; 24.265; 24.266; 24.267; 24.268; 24.269; 24.270; 24.271; 24.272; 24.273; 24.274; 24.275; 24.276; 24.277; 24.278; 24.279; 24.280; 24.281; 24.282; 24.283; 24.284; 24.285; 24.286; 24.287; 24.288; 24.289; 24.290; 24.291; 24.293; 24.294; 24.295; 24.296; 24.297; 24.300; 24.301; 24.302; 24.304; 24.305; 24.306; 24.307; 24.308; 24.309; 24.310; 24.311; 24.312; 24.313; 24.314; 24.315; 24.316; 24.318; 24.319; 24.320; 24.321; 24.322; 24.323; 24.324; 24.325; 24.326; 24.327; 24.328; 24.329; 24.330; 24.331; 24.332; 24.333; 24.334; 24.335; 24.336; 24.337; 24.338; 24.339.
- ²⁵ Ello incluye razones de sexo, género, orientación sexual, identidad de género, edad, origen étnico, color de la piel, creencia religiosa, discapacidad, origen nacional o territorial.
- ²⁶ El artículo 388.1 penaliza a quien discrimine a otra persona o promueva o incite a la discriminación, sea con manifestaciones y ánimo ofensivo de su edad, sexo, género, orientación sexual, identidad de género, origen étnico, color de la piel, creencias religiosas, origen nacional o territorial o discapacidad o cualquier otra lesiva a la dignidad humana o con acciones para obstaculizarle o impedirle, por estos motivos, el ejercicio o disfrute de los derechos de igualdad establecidos en la ley. Del mismo modo, el artículo 388.2 sanciona a quien difunda ideas basadas en la superioridad u odio por el color de la piel o cometa actos de violencia o incite a cometerlos contra cualquier grupo de personas de otro color u origen étnico y el 388.3 a quien difunda ideas o ejecute actos o incite a cometerlos contra cualquier persona o grupo de personas, basado en relaciones de poder desiguales por motivo de género, con el fin de ejercer el control de las víctimas a través de la fuerza o la violencia.
- ²⁷ El Código de las Familias entró en vigor en septiembre de 2022; por ello los datos que se ofrecen son del 2023 (enero-mayo).
- ²⁸ En su mayoría relacionados con cuestiones de determinación de guarda y cuidado y régimen de comunicación. 20 asuntos han estado relacionados con discrepancias en el ejercicio de la responsabilidad parental, en los que se ha impuesto la medida cautelar de prohibición de acercarse o visitar en el hogar familiar y lugares de trabajo, estudio u otros similares, así como la designación de provisión de representantes o apoyos de personas, menores de edad, discapacidad, adultos mayores y víctimas de violencia.
- ²⁹ Figuras agravadas de los delitos de corrupción de menores, abuso sexual, asesinato y amenazas. Del total, a 12 se le impusieron sanciones de internamiento y, de estos, a 11 se impuso la privación de libertad efectiva. A todos los condenados se les aplicó la accesoria de prohibición de acercamiento a la víctima.
- ³⁰ De ellos, 150 por motivos de orientación sexual; 82 por razones de identidad de género; 70 por violencia basada en género; 25 por violencia a personas trans y 25 por violencia a personas LGBTIQ+.

- ³¹ Entre 2021 y el 2022, se aprobaron dos Decretos-Leyes, tres Decretos y 46 resoluciones sobre tecnologías de la información y las comunicaciones.
- ³² Al cierre de 2018 accedían al servicio de Internet 1.6 millones de usuarios a través de la telefonía móvil.
- ³³ Para la implementación del gobierno electrónico en Cuba, se definen cinco fases: 1) Presencia: utilizar las TIC para ofrecer información básica al público; 2) Interacción: ofrecer servicios a través de las TIC y establecer contacto vía e-mail; 3) Transacción: realizar trámites completos en línea; 4) Transformación: integración total entre agencias, el sector privado y la ciudadanía, ofreciendo servicios más personalizados (ejemplo: ventanilla única de servicios compartidos); y 5) Participación democrática: utilizar herramientas de gobierno electrónico para el ejercicio de derechos ciudadanos (ejemplo: voto electrónico). Existen 31 portales gubernamentales con servicios o mecanismos de participación ciudadana en línea; 28 de ellos ofrecen en total 90 trámites en línea.
- ³⁴ Las plataformas nacionales de pagos electrónicos Transfermóvil y EnZona continúan su desarrollo, incorporando nuevos servicios y prestaciones, entre ellas la gestión de tiendas virtuales. Al cierre de 2022 se brindaban más de 60 servicios, algunos de los más recientes están relacionados con la mejora en la accesibilidad para personas con discapacidad visual, la incorporación del pago en cajas registradoras, la integración con pasarelas internacionales, entre otros. Estas plataformas cuentan con más de 4 millones de usuarios, y a través de ellas se realizaron, hasta septiembre del 2022, el 87% de los pagos del servicio telefónico, el 41% de la electricidad, y el 59% de los impuestos, elementos que muestran una tendencia creciente en el tiempo.
- ³⁵ Los representantes cubanos han enfrentado numerosas dificultades para participar en reuniones y otros eventos virtuales convocados por organismos del Sistema de Naciones Unidas, dado que Cuba tiene restringido el acceso a varias de las plataformas digitales que se utilizan para estos fines, como es el caso de Zoom.
- Varias plataformas dentro de los sitios oficiales de organismos internacionales se han visto obligados a buscar otras alternativas, pues aparecen restringidos para las IP de Cuba a tenor de las medidas impuestas por la Oficina para el Control de Activos Extranjeros (OFAC), lo que es discriminatorio e ilegal.
- ³⁶ Se adoptó la Ley No.158 de la Contraloría General de la República de Cuba y del Sistema de Control Superior de los Fondos Públicos y de la Gestión Administrativa, el 13 de diciembre de 2022.
- ³⁷ Los capítulos II y IV de la Constitución definen aspectos esenciales para la reducción de desastres, incluidos la función rectora del Consejo de Defensa Nacional y su facultad para decretar la situación de desastres, para un territorio determinado.
- ³⁸ 14 centros a nivel provincial y 124 a nivel municipal.
- ³⁹ Como parte de la cooperación Sur-Sur, Cuba promueve a través del proyecto “Iniciativa para el Manejo de Riesgos en el Caribe” (CRMI, por sus siglas en inglés), la creación de un centro piloto de gestión para la reducción del riesgo de desastres en 5 países: Jamaica, Trinidad y Tobago, República Dominicana, Islas Vírgenes Británicas y Guyana.
- ⁴⁰ Entre las figuras delictivas incluidas en el Código Penal en las cuales se incrementa el marco sancionador si el hecho se realiza por un funcionario público, autoridad, sus agentes o auxiliares, se encuentran la privación ilegal de libertad; secuestro; violación y revelación del secreto de correspondencia; delitos contra la libre emisión del pensamiento, conciencia y expresión, contra los derechos de reunión, manifestación y asociación, queja y petición; contra la libertad religiosa, y las figuras delictivas cuyos sujetos activos son autoridades o sus agentes que mantienen detenidas o recluidas ilegalmente a las personas después de haber sido orientada su libertad.
- ⁴¹ Se incluyen también los delitos de asesinato y tráfico de drogas en sus modalidades más agravadas.
- ⁴² Se aprobó la Ley 140/2021 “De los Tribunales de Justicia”. El Acuerdo 87/2022 del Consejo de Gobierno del Tribunal Supremo Popular, aprobó el Reglamento de esta Ley y fue publicado en Gaceta Oficial No.9 Extraordinaria, de fecha 27 de enero de 2022. La “Ley de Tribunales de Justicia” perfecciona el régimen de responsabilidad de los magistrados y jueces e incorpora la responsabilidad patrimonial del Estado, con cargo al presupuesto del Tribunal Supremo Popular por daños y perjuicios causados por los magistrados, jueces, secretarios y otros trabajadores, en el ejercicio indebido de sus funciones, con independencia de la responsabilidad disciplinaria o penal que corresponda en el orden individual.
- ⁴³ Los tribunales constituyen un sistema de órganos estatales estructurados con independencia funcional. Los magistrados y jueces, en su función de impartir justicia, son independientes y no deben obediencia más que a la ley.
- ⁴⁴ Una vez se arribe al año de permanencia en prisión provisional, el tribunal o el fiscal, según sea el caso, se pronuncia sobre su mantención, modificación o cese.
- ⁴⁵ De acuerdo con el Código Penal cubano, este delito se reconoce como tráfico de personas en el Capítulo III.
- ⁴⁶ La Ley No. 143 del Proceso Penal, en su artículo 130, establece el derecho del imputado o acusado a comunicarse privadamente con su defensor en cualquier etapa del proceso cuantas veces lo solicite, y

- el tiempo que resulte necesario. En su artículo 2.2, define que todo imputado tiene derecho a la defensa y a designar defensor una vez instruido de cargos, acto que da inicio al proceso correspondiente. Se establece que si el imputado está detenido o asegurado con medida cautelar de prisión provisional o por otra causa y no designa defensor dentro de las 48 horas, se le tramita uno de oficio por la autoridad actuante para la toma de la declaración inicial. La Ley 152 de Ejecución Penal reconoce el derecho del recluso a recibir asistencia jurídica y comunicarse con sus abogados, el que de igual modo se reconoce en el Reglamento del Sistema Penitenciario Cubano.
- 47 Se garantiza el tratamiento médico a los reclusos enfermos con el Virus de la Inmunodeficiencia Humana y el Síndrome de Inmunodeficiencia Adquirida (VIH SIDA), los cuales reciben una alimentación reforzada y medicamentos que contribuyen a aumentar su calidad de vida.
- 48 El tratamiento educativo se sustenta en el principio del régimen progresivo y del tratamiento en el colectivo, dirigido por personal altamente calificado.
- 49 Los reclusos participan en la práctica del deporte y el desarrollo de manifestaciones culturales. La población penal accede al visionado de la televisión y a la comunicación con sus familiares a través de la telefonía pública. Existen programas educativos diferenciados para la población penal femenina, jóvenes, adultos mayores y en condiciones de vulnerabilidad.
- 50 La Ley No. 152 de Ejecución Penal, aprobada en 2022, reconoce el derecho de los reclusos a practicar o participar en las actividades deportivas y culturales. El artículo 64 del Reglamento del Sistema Penitenciario establece los procedimientos de tratamiento educativo.
- 51 Son protegidos por la legislación laboral y reciben remuneración de acuerdo con las tarifas salariales vigentes. El tiempo de trabajo se acredita a los efectos de las prestaciones por concepto de la seguridad social y son protegidos ante enfermedad, accidente de origen común, maternidad, discapacidad y envejecimiento. Tienen derecho a solicitar asistencia social.
- 52 En más del 70% participaron especialistas de otras instituciones para la atención especializada e individualizada a los reclusos. La Fiscalía General entrevista a los reclusos sobre la protección de sus derechos y garantías, así como sus quejas, peticiones o denuncias. Son investigadas y se ofrece respuesta individual a cada caso. Cuando se detectan violaciones de la legalidad, se realiza pronunciamiento para su restablecimiento y se exige la aplicación de medidas a los responsables. De existir posibles hechos delictivos, se investigan conforme a la Ley del Proceso Penal vigente.
- 53 Atención presencial en todas las unidades organizativas, línea telefónica, correo postal y electrónico, entrega personal de documentos, buzón, portal web, perfiles de la Fiscalía General de la República en Facebook y Twitter, plataforma bienestar y redes sociales. La Fiscalía General de la República cuenta con 184 oficinas en todo el país.
- 54 En el período de 2012 a 2016 se atendieron 483 mil 960 personas.
- 55 Se reciben comunicaciones de personas privadas de libertad y sus familiares, mujeres, niñas y niños, adolescentes, adultos mayores, personas en situación de vulnerabilidad, entre otros.
- 56 Se limita el mandato del candidato reelecto a un máximo de 10 años, tiempo tras el cual no puede volver a proponerse y nominar como candidato. En el caso de Cuba, la reelección para otro período es por habilitación constitucional expresa, es decir, la Constitución de forma literal contiene una disposición referida a la posibilidad de reelegibilidad inmediata y por una segunda ocasión (artículo 126 constitucional, véase también el artículo 11 de la Ley No. 136/2020). El Vicepresidente de la República es elegido de la misma forma, por igual período y limitación de mandato que el Presidente.
- 57 Bien directamente o por intermedio de sus representantes elegidos para integrar los órganos del Poder Popular y a participar en las elecciones periódicas, plebiscitos y referendos populares, que serán de voto libre, directo y secreto.
- 58 Ejercieron el derecho al voto 6 167 605 electores, lo que representa el 75.87% del padrón electoral.
- 59 Los artículos 53 al 56, contenidos en el Capítulo II del texto constitucional, refrendan estos derechos.
- 60 De julio a octubre de 2022, se desarrollaron consultas especializadas del Anteproyecto de Ley. Se registraron más de 60 reuniones en las que participaron de 7 mil 496 personas, entre ellas estudiantes y profesores universitarios, periodistas, artistas, comunicadores sociales y otros profesionales, delegados a las Asambleas Municipales del Poder Popular y diputados, dirigentes políticos y gubernamentales, empresarios y nuevos actores económicos. Del proceso se derivaron 1 426 opiniones, que generaron transformación en el 79.71% de los artículos originales del Anteproyecto consultado.
- 61 Instituciones religiosas cubanas forman parte de estructuras internacionales homólogas y algunos de sus miembros desempeñan responsabilidades en ellas. Por ejemplo: el Consejo Mundial y Latinoamericano de Iglesias, Acción Conjunta de Iglesias, Alianza Bautista, Federación Universal de Movimientos Cristianos, la Asociación de Iglesias Presbiterianas y Reformadas en América Latina, entre otras.
- 62 Se sustenta en una red de servicios integrada y coordinada para la promoción de la salud, la prevención, atención y rehabilitación.
- 63 La esperanza de vida al nacer, en el periodo 2018-2020, es de 77,70 años para ambos sexos. Para los hombres 75,36 años y para las mujeres 80,15 años.

- ⁶⁴ Cuba cuenta con 450 policlínicos; 11 mil 305 consultorios del médico y enfermera de la familia; mil 215 servicios estomatológicos, 149 hospitales; 149 hogares maternos, 301 casas de abuelos; 158 hogares de ancianos, 30 centros médicos psicopedagógicos y 12 institutos de investigación, entre otros.
- ⁶⁵ Se encuentran en etapa de ensayo clínico otros dos candidatos vacunales. El 85% de los productos empleados en el protocolo de tratamiento son de producción nacional.
- ⁶⁶ Cuba cuenta con 12 hospitales ginecobstétricos y 4 materno-infantiles, a la vez que 450 policlínicos prestan servicios de atención a la salud sexual y reproductiva, con sus correspondientes consultorios y 149 hogares maternos.
- ⁶⁷ Hasta mayo de 2023, la Operación Milagro se continúa desarrollando en 9 países (Angola, Argentina, Venezuela, Haití, Guatemala, Guyana, Jamaica, Santa Lucía y Uruguay), con la participación de 194 colaboradores de la salud cubanos.
- ⁶⁸ Se prioriza la atención a las zonas más alejadas o de difícil acceso, con énfasis en las que están comprendidas en el Plan Turquino, mediante una estrategia para la atención a las zonas montañosas que establece un sistema de acciones intersectoriales que favorecen su desarrollo.
- ⁶⁹ Se dispone de 9 520 instructores de arte distribuidos por especialidades: 2 494 de Artes Plásticas; 2 389 de Danza; 2 638 de Música y 2 140 de Teatro. Existen 16 escuelas de iniciación deportiva (EIDE) y dos escuelas nacionales de formación de atletas de alto rendimiento (ESFAAR). Están matriculados en el curso escolar 2022-2023, un total de 16 934 estudiantes atletas.
- ⁷⁰ Se aprueba el Decreto Ley 44, “sobre el ejercicio del Trabajo por cuenta propia”, de 6 de agosto de 2021, el cual no limita las actividades a ejercer, sino que establece proyectos de trabajo más abarcadores. Se aprueban los Decretos Leyes 46 y 47, “de las Micro, Pequeñas y Medianas Empresas” y “de las Cooperativas No Agropecuarias”, también del 6 de agosto de 2021; en ambos se ratifican las bases para el funcionamiento de estas estructuras, así como la protección a los trabajadores que en ellas se emplean.
- ⁷¹ Se aprueba el Decreto Ley 44, “sobre el ejercicio del Trabajo por cuenta propia”, de 6 de agosto de 2021, el cual no limita las actividades a ejercer, sino que establece proyectos de trabajo más abarcadores. Se aprueban los Decretos Leyes 46 y 47, “de las Micro, Pequeñas y Medianas Empresas” y “de las Cooperativas No Agropecuarias”, también del 6 de agosto de 2021; en ambos se ratifican las bases para el funcionamiento de estas estructuras, así como la protección a los trabajadores que en ellas se emplean.
- ⁷² Entre ellos 71 409 adultos mayores en riesgo por la COVID 19 y 53 530 trabajadores vulnerables.
- ⁷³ Se beneficiaron un total de 78 301 trabajadores encargados del cuidado de sus hijos en edad escolar y 10 955 trabajadores encargados del cuidado de menores desde 1 hasta 5 años.
- ⁷⁴ Este servicio funciona las 24 horas y es atendido por personal calificado y especializado.
- ⁷⁵ Resolución 15/2019 “Programa educativo para la prevención del consumo de drogas en el Sistema Nacional de Educación”.
- ⁷⁶ Artículo 43. La mujer y el hombre tienen iguales derechos y responsabilidades en lo económico, político, cultural, laboral, social, familiar y en cualquier otro ámbito. El Estado garantiza que se ofrezcan a ambos las mismas oportunidades y posibilidades. El Estado propicia el desarrollo integral de las mujeres y su plena participación social. Asegura el ejercicio de sus derechos sexuales y reproductivos, las protege de la violencia de género en cualquiera de sus manifestaciones y espacios, y crea los mecanismos institucionales y legales para ello.
- ⁷⁷ Se adoptó por Decreto Presidencial 198 de marzo de 2021.
- ⁷⁸ Cuba cuenta con 167 servicios de regulación menstrual. Existe una tendencia a la disminución del aborto y regulación menstrual. Por ejemplo, en 1985 la tasa fue de 55,0; en 1990, de 45,6; en 2015, de 30 y en 2020, de 22,1 por cada mil mujeres de 12 a 45 años de edad.
- ⁷⁹ Órgano que representa a la Asamblea Nacional del Poder Popular entre uno y otro período de sesiones.
- ⁸⁰ Viceprimera ministra Inés María Chapman.
- ⁸¹ Ministerio de Educación, Ministerio de Trabajo y Seguridad Social, Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio Ambiente y Ministerio de Comercio Interior.
- ⁸² Son mujeres el 49,7% de los dirigentes, el 66% de los técnicos y profesionales del país, el 81,9% de los profesores, maestros y científicos, más del 70% de los fiscales, presidentes de Tribunales Provinciales, jueces profesionales y de la fuerza laboral en los sectores de la salud y la educación. En el sistema de las Ciencias, la Innovación y la Tecnología, son el 49,3% y el 53% de los científicos. En el sector de la salud pública son el 70,9%, el 62% de los médicos, el 64,2% del personal que presta servicios de colaboración en varios países del mundo y el 72,2% de los médicos especializados. En el Sistema de Tribunales, el 59 % de los cargos de magistrados son mujeres. De 531 plazas de directivos cubiertas, 412 son mujeres, lo que significa el 77.5% del total y, de ellas 324, o sea el 78.6%, son judiciales.
- ⁸³ Esta herramienta recopila información relevante sobre el empoderamiento económico de las mujeres, la educación, prevención y trabajo social; el acceso a la toma de decisiones; los marcos normativos y los sistemas de protección contra todas las formas de discriminación y violencia o la salud sexual y reproductiva.

- ⁸⁴ <https://www.genero.onei.gob.cu/>.
- ⁸⁵ Artículo 43 de la Constitución de la República de Cuba.
- ⁸⁶ En el Código Penal se incorpora la posibilidad de imponer sanción accesoria de prohibición de acercamiento a la víctima o perjudicado, sus familiares y personas allegadas, la que también se contempla como medida cautelar en la nueva Ley del Proceso Penal y en el Código de Procesos para la solución de los conflictos familiares. Se establece una regla especial de adecuación para los delitos cometidos con violencia de género o familiar. Se añade la pareja de hecho afectiva en el ámbito de protección de la ley penal, tanto en la correspondiente circunstancia agravante como en las figuras delictivas en las que el cónyuge está concebido como sujeto pasivo del ilícito penal, y en los delitos de atentado, asesinato, amenazas, acoso y ultraje sexual y chantaje. Replantea el “delito contra el derecho de igualdad”, con especial atención en los aspectos relacionados con las diferentes formas de discriminación que proscriben el Artículo 42 del texto constitucional.
- ⁸⁷ En el delito de Sedición en el 2022 se juzgaron a 29 acusados que tenían 16 y 17 años de edad, sancionándose a todos a penas alternativas de la privación de libertad, de ellas, el 86.2% se extinguen en condiciones de libertad.
- ⁸⁸ En el delito de tráfico de personas y trata de personas, la sanción es de privación de libertad de diez a treinta años cuando entre las personas a transportar se encuentra alguna menor de dieciocho años de edad. En los delitos de desaparición forzada, privación ilegal de libertad y secuestro, se agravan los marcos sancionadores cuando se trata de personas menores de dieciocho años de edad. Se creó el delito de “actos contra la intimidad personal y familiar, la propia imagen y voz, identidad de otra persona y sus datos”, que agrava el marco sancionador cuando la víctima es menor de edad. La sanción de muerte y privación perpetua de libertad no se pueden imponer a las personas menores de 20 años de edad.
- ⁸⁹ El 17% de ellos viven solos.
- ⁹⁰ Cuentan con una dotación de 12 643 camas –872 más– y 301 Casas de Abuelos –25 más–, con 10 303 capacidades -3 642 más que las reportadas en el informe anterior.
- ⁹¹ Las personas en situación de discapacidad intelectual son atendidas por equipos multidisciplinarios, desde la Atención Primaria de Salud y a través de la red de 30 centros médicos psicopedagógicos, que disponen de 3 290 camas. Las personas en situación de discapacidad auditiva son atendidas desde una red de 37 servicios de Otorrinolaringología-Audiología, de ellos, 19 en hospitales pediátricos y 18 en hospitales de adultos. Además, se cuenta con centros auditivos en todas las provincias, 421 servicios de rehabilitación en los policlínicos, un servicio especializado de implante coclear y cirugías complejas de oído, entre otros. Se integra a esta red el Centro Nacional de Neurociencias de Cuba y los 15 centros del Ministerio de Educación que logran la estimulación y rehabilitación auditiva. Desde 2019, se extendió el pesquisaje activo de las pérdidas auditivas a toda la población infantil. El Programa de Implante Coclear es gratuito y se articula con la red de servicio en todo el país, que incluye la rehabilitación del lenguaje y la audición. Se han beneficiado 543 personas. Las personas con discapacidad visual también cuentan con una red de servicios en todos los niveles de atención del Sistema de Salud, el cual está dirigido a la prevención, habilitación y rehabilitación. Se implementa el pesquisaje visual a todos los recién nacidos.
- ⁹² En 2023, más de 133 000 personas viven con discapacidad intelectual. Se considera la mayor situación de discapacidad en el país.
- ⁹³ En particular en el sistema de Educación Especial. Estas constituyen un sistema de instituciones educativas, modalidades de atención, recursos, servicios especiales, soportes profesionales y vías de extensión en función de los niños, adolescentes y jóvenes con necesidades educativas especiales, sus familias, educadores y otros agentes educativos.
- ⁹⁴ Se dispone de 357 escuelas de educación especial, con 35 607 educandos y 15 278 docentes. Se cuenta con 608 maestros ambulantes para la atención a 1 651 infantes; se han creado 560 salones de educación especial para la primera infancia. En los últimos diez cursos escolares han optado por carreras en la educación superior 1 411 estudiantes con discapacidad.
- ⁹⁵ Son protegidas con el reconocimiento de los años dedicados al cuidado de su hijo, como años de servicios para la jubilación.
- ⁹⁶ Asociación Cubana de Personas con Discapacidad Físico-Motora (ACLIFIM), la Asociación Nacional de Sordos de Cuba (ANSOC) y la Asociación Nacional de Ciegos de Cuba (ANCI).
- ⁹⁷ En el periodo 2018-2022, se realizaron más de 3.5 millones de viajes por parte de 2.1 millones de nacionales, cuyo nivel máximo se alcanzó en 2019 al sobrepasar la cifra de 1 millón de viajes realizados por 650 mil personas. El 7% del total de viajeros que salen por asuntos particulares, son menores de 18 años de edad, y como destinos principales se registran los Estados Unidos (74 mil 613), México (26 mil 705) y España (16 mil 234). La mayor incidencia hasta el momento fue en el año 2019, con 67 mil 023 salidas.
- ⁹⁸ De 1959 al 2021, en Cuba se han graduado 405 mil 271 estudiantes en la carrera de Ciencias Médicas, de los cuales 198 mil 992 son médicos.